

COMMUNE DE ROMAGNE

Compte rendu de la séance du jeudi 15 septembre 2022

Secrétaire de la séance: Aurore HENONIN

Eté présents : Daniel GAUD, Patrice CARBONNIER, Noëlle LESCURE, Christophe DUPE, Delphine GAILLARD, Aurore HENONIN, Jacques MOULINE

Eté représentés :

Eté absents ou excusés : Laurent MANON, Mylène MENANT SAISON, Thierry MERLE, Delphine PEPIN

Rappel de l'ordre du jour :

- augmentation du prix du repas porté aux personnes âgées
- installation et contrôle des nouveaux jeux
- petits jeux existants au city-stade
- bulletin municipal
- commande coffrets cadeaux Noël
- mise à disposition Audrey Guinard à la mairie de Bellefond
- agression Daniel
- travaux RPI
- questions diverses

Délibérations :

AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS AUX PERSONNES AGEES (DE 2022 014)

Le prestataire L'Aquitaine de Restauration nous informe d'une augmentation du prix du repas livré aux personnes âgées de 6.5% à partir du des repas des personnes âgées à partir du depuis le 1^{er} septembre 2021 a entraîné une hausse du tarif, désormais septembre 2022. Il sera facturé à la mairie 4.75 € TTC.

Monsieur le maire propose de répercuter cette augmentation aux bénéficiaires de ce service et propose le prix de 4.85 € TTC (0.10 de plus pour palier aux frais de route et de service).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix du repas porté aux personnes âgées à compter du 1^{er} octobre 2022.

Il sera de **4.85 euros TTC** à compter du 1^{er} octobre 2021.

VENTE TERRAIN MR DE BIASIO PIERRE (DE 2022 015)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur De Biasio Pierre, propriétaire habitant à DOUAT demande à la mairie de lui vendre une bande du chemin rural n°02 longeant sa propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre cette bande de terrain à Monsieur De Biasio pour 1 € symbolique à la condition que ce dernier prenne à sa charge les frais du notariaux et les frais de bornage.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DE 2022 016)

Monsieur le maire propose de donner les subventions suivantes aux associations ci-dessous nommées :

100 euros pour :

ACCA de Romagne - Arc en Ciel Mouv'attitude
Rando Nature de Romagne - Romagne Plus
Gratuiterie Grains de Sable - AMAD - Au près de mon arbre
Association Les enfants d' Abord -

50 euros pour :

Radio entre deux Mers
CAUE Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'environnement.

Après avoir délibéré, le Conseil accepte la proposition à l'unanimité.

ENCAISSEMENT CHEQUES GROUPAMA (DE 2022 017)

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception de deux chèques de l'assureur GROUPAMA :

- 500 euros en remboursement de la franchise contractuelle et concernant le sinistre 2021568094 (sinistre du 10 novembre 2021)
- 430.15 euros en remboursement du paiement de la facture de "concept paysager" et concernant le sinistre 2021528702 (sinistre du 9 juin 2021)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'encaissement à l'unanimité.

Installation et contrôle des nouveaux jeux du cit-stade :

Les anciens jeux enfants en bois sont devenus dangereux à l'utilisation. Ils vont être enlevés dans les semaines à venir.

L'Apave (organisme certifiant la conformité des installations) doit passer au commencement des travaux et à la fin pour vérifier les installations.

Le conseil municipal décide de remettre ces travaux pour le 1er trimestre 2023.

Bulletin municipal :

Le conseil municipal souhaite que soit distribué un nouveau bulletin municipal. Les sujets abordés seront : bilan des manifestations de l'année, date des évènements prévus pour cette fin d'année.

Coffrets Noël :

Le repas des aînés aura bien lieu cette année. Le conseil municipal décide d'offrir des coffrets uniquement aux personnes qui ne peuvent se déplacer.

Mise à disposition Audrey Guinard :

Le conseil municipal décide que la mise à disposition de Madame Guinard Audrey pour la mairie de Bellefond cessera au 31 décembre 2022.

Agression Mr le Maire :

Une fois de plus, Monsieur le Maire s'est fait agressé verbalement par un administré de Romagne.

Le conseil municipal décide que plus aucun rendez-vous n'aura lieu sans prise de rendez-vous en amont, et Monsieur le Maire ne sera dorénavant plus seul mais toujours secondé par un adjoint ou un conseiller.

Travaux RPI :

Une convention va être signée entre la mairie de Romagne et le RPI pour une mise à disposition de l'agent communal Lionel Sambarrey le temps que le RPI embauche un agent, début novembre.

Economie d'energie :

Le conseil municipal souhaite que l'on se renseigne pour horodater les lampadaires et voir s'il est possible d'éteindre les lumières la nuit.

Se renseigner pour éteindre un luminaire sur deux dans le lotissement Fargereau.

Tous ces renseignements seront demandés auprès du SDEEG.

La séance est levée à 21h00.